

Mairie de
Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie

35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 19heures00, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 mai 2019 en session extraordinaire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry ; Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, JEULAND Joseph, Sylvie BARON, Christophe COUVERT, Gérard GERAUX, Michel RENOUE, Daniel DAYOT, Evelyne MOREAU, Valérie GAUDION, Patricia PIERRE, Elodie GOBIN,
Absents excusés : Sandrine CLEMENT, Jean-Pierre BERTINET, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe OGIER, Sébastien PETTIER
Henri MOUTON est désigné secrétaire de séance

Loyer pôle médical

Monsieur le Maire rappelle où en est le projet du pôle médical. Le permis de construire a été accepté. L'emprunt validé.

Il fait le point sur les différentes questions posées par les médicaux et paramédicaux sur le montant des loyers. Les marchés devant être signé légalement sous peu Monsieur le maire a désiré que le conseil se réunisse de manière extraordinaire afin de savoir si la commune continuait ce projet.

Il informe le conseil que les loyers seraient les suivants (TTC et toutes charges comprises) :

| | |
|-------------|-----|
| medecin 1 | 530 |
| medecin 2 | 530 |
| medecin 3 | 530 |
| medecin 4 | 530 |
| medecin 5 | 530 |
| ortho 1 | 310 |
| ortho 2 | 310 |
| ortho 3 | 310 |
| psychologue | 280 |
| infirmières | 320 |
| podologue | 340 |

Monsieur le maire a aussi souhaité que les médicaux et paramédicaux valident l'adhésion à ce projet par la signature d'une charte.

Les membres du conseil à l'unanimité

Acceptent que la commune poursuive le projet du pôle médical

Valident la grille des loyers comme précisé ci-dessus

Acceptent que Mr le maire fasse signer une charte d'adhésion au projet aux médicaux et paramédicaux.